

tel groupe de travail. A la suite de négociations difficiles, le sous-comité recommanda au C.U.P.E.E.A. de continuer lui-même les échanges d'idées sur cette question lors de sa réunion du mois de juin, de façon notamment à définir son propre rôle et le rôle de ses sous-comités et en considérant la possibilité de constituer un groupe d'experts.

Le 14 mars 1978, lors de la 17<sup>e</sup> session du sous-comité juridique, le représentant canadien passa en revue les principes de droit international applicables à l'incident. Le but de l'intervention canadienne au sous-comité juridique était d'attirer l'attention sur les aspects juridiques de la question de façon à établir une base solide pour une action subséquente du C.U.P.E.E.A. en juin et de l'Assemblée générale à l'automne.

Le Canada, appuyé par plusieurs autres Etats, a recommandé que le sous-comité juridique entreprenne la revue des accords internationaux sur le sujet en ayant pour objectif de proposer l'adoption de mesures complémentaires, notamment une nouvelle convention ou un autre genre d'instrument portant sur l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace. L'opposition continue de l'Union soviétique empêcha la réalisation d'un consensus sur le sujet; le sous-comité juridique pria tout de même le C.U.P.E.E.A. de considérer la question.

Le Canada se réjouit des résultats de la session de 1978 du C.U.P.E.E.A. tenue du 26 juin au 7 juillet à New York. Il a été possible à cette occasion d'atteindre un consensus sur la création d'un groupe d'experts au sein du sous-comité scientifique et technique. Ce groupe a été chargé d'étudier les aspects techniques et les mesures de sécurité rattachés à l'utilisation de satellites transportant du matériel radioactif. Ce groupe de travail pourrait recommander l'adoption de mesures précises pour assurer la protection de la vie et de l'environnement. Pour ce qui est du sous-comité juridique, des mesures furent adoptées au C.U.P.E.E.A. qui permettront de développer un programme de travail portant sur les aspects juridiques de la question. Le Canada appuya fortement une recommandation du Comité à l'effet de requérir des Etats responsables de lancements qu'ils informent les Etats risquant d'être affectés par un satellite transportant du matériel radioactif. Le Comité a recommandé qu'une telle mesure soit incorporée à une résolution devant être adoptée par l'Assemblée générale à l'automne.